

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RCM-60A-2015

AVIS PUBLIC est donné qu'à sa séance ordinaire du 28 août 2023, le conseil municipal doit statuer sur la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes au règlement de zonage RCM-60A-2015 :

Emplacement	Dérogation
Lot vacant 6 386 113 Boulevard Saint-Regis	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement de 360 cases à 35 cases. <p>Afin de permettre la construction d'un bâtiment d'entreposage libre-service.</p>
Lot 1 523 158 760, avenue de l'Église	<ul style="list-style-type: none">• Autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement de 26 cases à 23 cases. <p>Afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale isolée (15 logements).</p>

La séance du conseil se tiendra à 19 h à la chapelle de la résidence « Quatre Vents » située au 12, avenue Dahlia à la date susmentionnée. Toute personne ou organisme intéressé relativement à ces dérogations pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 11 août 2023

(signé) Me Chantale Bilodeau
Greffière